



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
d'Eure-et-Loir

**Division des Personnels
Enseignants du 1^{er} degré**

ANNEXE 4

**SURCOTISATION
Année scolaire 2021-2022**

DPE/Gestion collective
Karine AIT SI SELMI
02 36 15 11 82
ce.dpe28@ac-orleans-tours.fr

Demande à retourner auprès de l'IEN de votre circonscription
Pour le 12 FEVRIER 2021 – délai de rigueur

Je soussigné(e) -----

Ecole d'affectation : -----

Grade -----

Je déclare vouloir cotiser pour ma pension sur la base du **plein traitement** pendant l'année scolaire 2021-2022

Les caractéristiques du temps partiel sollicité sont les suivantes :

- Temps partiel sur autorisation
- Temps partiel sur autorisation en cours d'année aux 3 ans de l'enfant
- Temps partiel de droit pour donner des soins

Avoir pris connaissance des dispositions réglementaires régissant le dispositif de surcotisation et notamment :

- La demande est **irrévocable** pendant l'année scolaire 2021-2022 (sauf si la limite des 4 trimestres est atteinte en cours d'année)
- Le taux de cotisation pour pension qui sera appliqué au **plein traitement** (y compris nouvelle bonification indiciaire et bonification indiciaire) est défini en fonction de **la quotité de temps partiel** (voir tableau ci-joint)

Fait à -----, le -----

Signature de l'intéressé(e)

A titre indicatif taux au 01/01/2019

Taux de cotisation de pension civile au 01/01/19	Quotité	Taux de surcotisation pour 2019	Durée maximum de surcotisation
10.83%	50%	22.01%	2 ans
	75%	16.42%	4 ans
	80% rémunéré 85.7%	15.30%	5 ans

Attention ! Il vous est conseillé de procéder à l'estimation de cette surcotisation pour en apprécier les incidences financières.